

SESSION 2012

AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET CIVILISATIONS :
DISSERTATION OU COMMENTAIRE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Une large majorité d'enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) estime que « l'EPS doit insister sur les enjeux éducatifs pour se différencier des pratiques de loisir extérieures à l'école. »¹

Vous montrerez en quoi et comment l'évolution de la discipline, dans ses textes, ses pratiques et ses discours, de 1945 à aujourd'hui, peut expliquer l'actualité de cette opinion.

¹ « 82% des enseignants d'EPS sont d'accord avec le fait que l'EPS doit insister sur les enjeux éducatifs pour se différencier des pratiques de loisir extérieures à l'école » in Dossier DEPP n°195 – Février 2010 - « Etre professeur EPS en 2009 » (page 50).